

BIO

Le journal technique des agriculteurs BIO
du Nord-Pas de Calais

BIO TECH

Pailer pour moins désherber

A SAVOIR

Attache des bovins Bio :
un lien fragile

PAROLES DE BIO

« Le séchage en grange :
une solution pour un élevage
performant »

FOCUS

Lait Bio : la voie lactée
par excellence

BIO NEWS

- La high tech à tech & bio
- La Flandre : nouvel acteur
bio en région



CAROTTE : PAILLER POUR MOINS DÉSHERBER

Couramment utilisé par les producteurs pour maîtriser l'enherbement, le faux semis s'avère moins efficace pour les implantations précoces ou lorsque les conditions météorologiques sont défavorables. Existe-t-il aujourd'hui des alternatives au faux semis ? Le désherbage par occultation, testé au Pôle Légumes Région Nord sur culture de carotte de garde, présente des résultats intéressants.

Son principe

Le désherbage par occultation est une technique de gestion des adventices qui consiste à couvrir le sol avec un film opaque, perméable ou non, avant la mise en culture. Les graines d'adventices placées en conditions humides et sous l'influence du rayonnement solaire (augmentation de la température) lèvent puis périssent en l'absence de lumière.

Sa mise en oeuvre

La préparation du sol en vue d'une occultation équivaut à celle d'un faux semis. L'objectif est d'obtenir un lit de semences régulier en surface afin d'optimiser la germination des adventices. Différents itinéraires et matériels peuvent être utilisés en fonction de l'équipement et du contexte pédoclimatique.

Une préparation en planche au cultirateur ou à l'aide d'outils à dents (cultibutte par exemple) est bien adaptée dans ce type d'itinéraire. Avant la pose du film, veillez à avoir une humidité suffisante du sol pour permettre aux adventices de germer dans des conditions optimales. Dans le cas contraire, pratiquez une irrigation. Couvrez avec le film d'occultation opaque, en prenant garde à marcher le moins possible sur la planche (zone de tassement).

Si les conditions du sol sont mauvaises au moment du semis (ex : sol crouté), il est alors conseillé de le reprendre le plus superficiellement possible.

Le choix du film

Plusieurs paramètres doivent être pris en compte :

- la saison (besoin d'un effet thermique plus ou moins important favoriser la germination des adventices)
- le type de sol (sensibilité au dessèchement...)
- l'usage unique ou la réutilisation
- la pose manuelle ou mécanique
- le dispositif d'amarrage ou de fixation au sol

On choisira de préférence :

- Soit des films polyéthylènes noirs pour leurs propriétés thermiques :
 - le film de paillage classique pour un usage unique et une pose à la dérouleuse (20 microns)
 - le film de paillage plus épais pour plusieurs utilisations et une pose manuelle (40 microns)
- Soit de la toile hors sol tissée (130grs/m²) pour sa perméabilité à l'eau (sol séchant).

1^{ers} résultats de l'essai :

Déroulement de la culture :

A	B	C	D
Faux semis : Etrille : 27/05 Cultirateur : 18/06		Pose paillage : 12/05 (6 semaines d'occultation)	
semis : 26/06			
1 thermique prélevée			2 ^{ème} occultation 7 jours
2 binages entre rangs			
		1 étrille post levée stade crayon	
2 passages manuels			

Caractéristiques du film occultation : film paillage PE (20 microns) posé à la dérouleuse

Efficacité des itinéraires :

réduction de l'enherbement au 13/07 des différents itinéraires.

Modalité	Réduction en % / témoin
A	67,6
B	58,1
C	70,5
D	92,8

Enherbement exprimé en nombre/m² à différentes dates

Modalité	Au 23/07 avant passage manuel	Au 20/08 avant fermeture des rangs
A	56	6
B	36	8
C	24	6
D	10	7

Approche temps de travail

Modalité	Désherbage manuel (heure/ha)	Dépose du paillage (heure/ha)	Temps total (heure/ha)
A	430		430
B	332		332
C	156	40	196
D	142	80	222

La densité d'adventices, moins importante en occultation, a directement une conséquence sur le temps de désherbage manuel. Il faut rajouter sur les modalités C et D le temps de pose et dépose du paillage et l'entretien des passes pieds.

Cette 1^{ère} année d'essai de désherbage par occultation donne des résultats encourageants. Une deuxième année d'essai est cependant nécessaire pour confirmer les résultats obtenus.

David GREBERT



ATTACHE DES BOVINS BIO : UN LIEN FRAGILE...



En France, environ 600 fermes Bio sont concernées par l'attache des bovins. L'attache étant interdite en Bio, les exploitations concernées doivent donc obtenir une dérogation auprès de l'INAO.

La seule dérogation existante depuis décembre 2013, prévue à l'article 39 du règlement CE n°889/2008, concerne les élevages de petite taille. Elle prévoit de sortir les animaux dans des espaces de plein air, au moins 2 fois par semaine en période hivernale.

En 2014, un formulaire de demande de dérogation au titre de la flexibilité a été envoyé via les organismes certificateurs par l'INAO à chaque éleveur concerné. Un grand nombre d'avis défavorables a été donné par l'INAO, essentiellement en raison de non sortie effective des animaux 2 fois par semaine en hiver. Le critère d'exploitation de petite taille n'a, a priori, posé de problème à personne.

De avis divergents

En quoi l'utilisation de bâtiments traditionnels où les bêtes sont attachées une partie

de l'hiver, est-elle contraire au principe de respect des animaux, très important en élevage Bio ? Les avis divergent. Certains pensent qu'il ne faut pas interdire l'attache. Un éleveur qui utilisait auparavant une stabulation libre et écornait ses vaches, a ainsi réaménagé une étable traditionnelle et a arrêté de mutiler ses vaches par l'écornage. D'autres éleveurs bio considèrent au contraire qu'il n'est pas tolérable que certains animaux restent tout l'hiver attachés.

Quelle suite pour ce feuilleton ?

Aucune structure agricole française représentée à l'INAO n'est entièrement opposée à l'attache. **Pour 2015, la dérogation est à faire au moins 1 mois avant la rentrée des animaux (voir avec son organisme certificateur). Si les animaux n'ont pas accès à l'extérieur 2 fois par semaine, la dérogation sera vraisemblablement refusée. L'organisme certificateur constatera donc un écart. Pour l'instant cet écart n'engendrera pas de dé-certification.** Les adaptations du cahier des charges sont prévues pour 2017, mais nous ne savons pas à ce jour si l'attache sera autorisée ou non...

Jean TERREL

TÉMOIGNAGE DE **VINCENT HAMY**,
éleveur laitier à NABRINHEN (62)

« *Le séchage en grange : une solution pour un élevage performant* »

En fonctionnement depuis le printemps dernier, le séchoir en grange de Vincent Hamy est prêt pour la première campagne. Les premiers résultats sont positifs. Retour sur une success story qui pourrait bien se développer en région.

Conversion en Bio : 2009
Cheptel : 60 vaches laitières
Production laitière : 270 957 L
SAU : 99 ha



Pourquoi avoir choisi le séchage en grange ? *Lors de mon passage en Bio, j'ai basculé vers un système centralisé sur la culture de l'herbe. Le séchoir a été installé dans le but de récolter des fourrages de qualité pour augmenter ma production laitière. Malheureusement, les conditions météo de notre région ne permettent pas de faire du bon foin. Je voulais donner à mes animaux un fourrage fibreux (foin et méteil) plutôt qu'un fourrage fermenté. Aujourd'hui, mes foins sont appétents. J'ai fait l'essai hier, j'ai distribué du foin riche en trèfles et du concentré (céréales aplaties), les vaches se sont jetées dessus avant même de toucher au reste. Cela m'a conforté dans mon choix. Plus de silo à débâcher, plus de plastique à stocker et à recycler ! Avec le séchoir, mes conditions de travail et la santé de mes animaux devraient s'améliorer.*

Comment s'est déroulée la mise en route ? *Il faut se faire la main ! Malgré les visites et les renseignements pris à droite et à gauche, on apprend sur le tas. C'est une autre façon de travailler. Cela implique de revoir son assolement, de tester de nouveaux mélanges plus adaptés et d'organiser différemment les chantiers de récolte pour le séchoir. Mon objectif est de ne distribuer que du fourrage sec à l'avenir. Si le fourrage est de qualité, le concentré ne sera pas nécessaire.*

Quels seraient vos conseils pour démarrer le séchage en grange ? *Il faut multiplier les visites de séchoir à travers la France pour se faire une idée. Concernant la disposition du bâtiment, il faut que ce soit le plus fonctionnel possible. J'ai conçu le mien pour pouvoir distribuer le foin avec la griffe sans avoir à démarrer un autre outil. Dans une région humide comme la nôtre, un déshumidificateur est obligatoire. Je l'ai choisi après une visite chez un éleveur en Bretagne qui l'a rajouté quelques années après la mise en route de son séchoir. Cette opération lui a coûté 150 000€ (incluant la maçonnerie, le changement des gaines et des caillebotis, le déshumidificateur) alors qu'en l'ayant réfléchi en amont, j'ai économisé un ventilateur... soit près de 15 000€ !*

Découvrez la vidéo :
www.agriculture-npdc.fr/publications/videos.html

Propos recueillis par Alexandre CARLU

LAIT BIO : LA VOIE LACTÉE PAR EXCELLENCE

La collecte de lait Bio ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années. Lumière sur une filière qui recrute !

Depuis le 1^{er} janvier 2015, **14 producteurs régionaux** convertissent leurs exploitations laitières en Bio. La collecte régionale devrait atteindre près de 18 millions de litres d'ici 1 à 2 ans. L'ensemble des collecteurs Bio régionaux (Lact'Union, Ucanel/Lactalis, Biolait et La Prospérité Fermière) gardent les portes ouvertes à de nouveaux producteurs.

Un marché dynamique.

En 2014, la collecte nationale de lait Bio a fait un bond de +11,1% par rapport à 2013. D'après le dernier rapport du CNIEL de juin 2015, celle-ci progresse encore de +5,7% au premier trimestre 2015. Parallèlement, la consommation de produits laitiers Bio poursuit sa hausse en 2015. La plus forte évolution revient à la crème et au beurre bio (respectivement +8,8% et +7,8%). Les circuits de vente en ligne de produits

laitiers bio connaissent également un fort essor (par exemple +30,8% pour les produits ultra-frais).

Un prix stable et attractif.

Le prix du lait Bio est toujours connecté au prix du lait conventionnel. On observe donc une baisse du prix bio depuis novembre 2014, mais elle est moins forte qu'en conventionnel (-5,3% en Bio contre -18,7% en conventionnel de janvier à avril 2015). Certains industriels réévaluent le paiement du lait bio en fonction de la conjoncture. Des discussions sont en cours pour élaborer un prix du lait bio totalement déconnecté du prix conventionnel.

La filière régionale est très dynamique.

Dans l'optique de répondre au marché du lait bio grandissant, les industriels sont aujourd'hui à la recherche de producteurs de lait Bio. Plusieurs dizaine de millions de litres pourraient encore les intéresser. Des places sont à prendre sur un marché sécurisant, dans le contexte actuel de production mondiale de lait...

Alexandre CARLU et Jean TERREL

LE CHIFFRE

16 000

personnes ont arpenté les allées du salon tech & bio 2015 (soit une augmentation de 20% par rapport à l'année dernière). Avec ce salon, les

Chambres d'agriculture affirment leur positionnement en faveur de l'innovation dans un souci de triple performance agro-écologique, économique, environnementale et sociale.

CONTACTS

Alexandre CARLU - Elevage lait
alexandre.carlu@agriculture-npdc.fr
03 21 10 01 68

Guy CORBEILLE - Bovins viande
guy.corbeille@agriculture-npdc.fr
03 21 60 57 70

Robin GUILHOU - Cultures et expérimentations
robin.guilhou@agriculture-npdc.fr
03 20 88 67 43

David GREBERT - Légumes
david.grebert@agriculture-npdc.fr
03 21 52 47 65

Alain LECAT - Cultures et fourrages
alain.lecat@agriculture-npdc.fr
03 20 88 67 54

Florine SERRURIER - Volailles et lapins
florine.serrurier@agriculture-npdc.fr
03 21 60 57 70

Jean TERREL - Elevage
jean.terrel@agriculture-npdc.fr
03 27 61 36 94

LA HIGH TECH À TECH & BIO

Du mécanisme le plus rudimentaire au plus high tech, le salon tech & bio 2015 aura encore réservé de belles surprises tant en matériels qu'en innovations. On y retrouve ainsi toute la diversité propre à l'agriculture biologique allant de la simplicité à la modernité, ce qui décloisonne l'idée même du bio.

Binage : on y met encore la main ... mais la robotisation la supplante !

La conception d'une bineuse peut être très originale à l'exemple de cet outil monté sur un cadre à vélo qui n'a rien à envier au petit robot « qui fait le travail tout seul ». Demain, les robots bineront ils à notre place ?



Promise déjà depuis 3 voire 4 ans, la caméra en quadrichromie remplace le noir et blanc pour encore plus de précision. Jusque là limitée à la seule couleur verte, la caméra ne différencie pas les cultures des mauvaises herbes lors de salissement important. Résultats : des imprécisions de la bineuse entraînant des cisaillements de la culture sur le rang. Aujourd'hui, le problème a été résolu grâce à la caméra nouvelle génération capable de distinguer les nuances de vert. Contact : Alain Lecat : 03 20 88 67 54

LA FLANDRE : NOUVEL ACTEUR BIO EN RÉGION



Un nouvel opérateur économique et historique dans la région s'intéresse au bio ! La coopérative «La Flandre», dont le siège social est basé à Bergues, souhaite développer une collecte de céréales et protéagineux dans sa zone qui s'étend au nord de la ligne Lille-Montreuil sur mer. Cette collecte devrait permettre d'alimenter l'usine de fabrication d'aliments du bétail Novial, qui transforme déjà du bio, dont la Flandre est actionnaire. Contact : Pierre-Benoit Decool : 06 07 80 64 91. pierreb.decool@laflandre.fr

AGENDA

- **12 janvier** : Journée technique grandes cultures bio à Tilloy les Moflaines
- **Janvier/février** : Formation « quelles techniques bio transposables sur mon exploitation », les 12 janvier à Hucqueliers, 19 janvier à Hazebrouck, 26 janvier à Aubigny et 2 février à Sars.



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
RÉGION NORD-PAS DE CALAIS



Publication de la Chambre d'agriculture de région du Nord-Pas de Calais
140 boulevard de la Liberté - CS 71 177 - 59013 LILLE CEDEX
Directeur de la publication : Jean-Bernard Bayard - Rédaction, mise en page, crédits photos : département économie des entreprises et des filières et service communication
Chambre d'agriculture de région du Nord-Pas de Calais. Impression : imprimerie
Chambre d'agriculture de région du Nord-Pas de Calais - octobre 2015 - CF 2015-57